



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Préfecture du Nord

Lille, le 21 janvier 2019

Direction de la Coordination
des Politiques Interministérielles

Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement

Affaire suivie par : Corinne BOSSIER
Tél : 03 20.30. 56.83
Fax : 03.20.30.53.71

corinne.bossier@nord.gouv.fr

**Relevé de conclusions de la réunion du 28 novembre 2018
Commission de Suivi de Site (CSS)
du Centre de Valorisation Organique à SEQUEDIN**

La Commission de Suivi de Site du Centre de Valorisation Organique à SEQUEDIN s'est déroulée au siège de la société 11 Boulevard du Marais, le mercredi 28 novembre 2018 à 14 heures 30, sous la présidence de Monsieur Thierry MAILLES, Secrétaire Général adjoint de la Préfecture du Nord.

Assistaient à la réunion :

- Monsieur René DUBUISSON, maire de SEQUEDIN
- Monsieur Christian LEWILLE, adjoint au maire de SEQUEDIN
- Monsieur Dominique ROUSSEL, Adjoint au maire chargé du développement économique et travaux à la mairie de LOOS
- Monsieur Vincent DHELIN, adjoint au maire de LOMME

- Monsieur Bernard DEBREU, vice président de Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Frédéric JOUBERT, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Ludovic MAILLARD, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur POUILLET, Métropole Européenne de Lille

- Monsieur Jean-Marie LEBRUN, société SUEZ
- Madame Lucie DEMOUVEAU, société SUEZ

- Monsieur Simon WEENS, responsable du site de la société SEQUOIA
- Monsieur Gérard DESOUTER, technicien de maintenance et membre du CHSCT, société SEQUOIA
- Monsieur Damien DEPREZ, responsable de production de la société SEQUOIA

- Monsieur Lionel MIS, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Monsieur Vincent MASSON, inspecteur des installations classées, DREAL
- Monsieur Jean-Charles QUEVILLON, Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Monsieur Loïc FRULEUX, inspecteur de la DDTM lille
- Monsieur Céline DOUAY, chef du bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – Préfecture du Nord
- Madame Corinne BOSSIER, gestionnaire au sein du bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – Préfecture du Nord.

- Monsieur David VASSEUR, Président de l'association Oxygène Sequedinois,
- Monsieur Jean-Pierre FLEURBAIX, administré sequedinois

Excusés :

- Monsieur Pierre Yves LONGLET, coordinateur Environnement, Certification et risques industriels
- Monsieur Francis VAN DER ELST, adjoint au maire de LOMME

Absents :

- Madame la directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant
- Madame la Directrice Départementale de la Protection des Populations du Nord ou son représentant
- Monsieur Mickaël LECONTE, opérateur de production du CVO de SEQUEDIN

Monsieur Bernard DEBREU, ouvre la séance.

Il rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2018, la société SEQUOIA (filiale du groupe SUEZ) a succédé à la société CARBIOLANE pour l'exploitation du centre de valorisation organique. Compte tenu du contexte lors de ce changement d'exploitant, la MEL, propriétaire du site, ne dispose pas du rapport d'activités pour l'année 2017.

Toutefois, il sera présenté par les services de la MEL un bilan financier sur la période 2008-2017 sous forme de powerpoint.

Par ailleurs, il revient sur l'exploitation des tunnels sur le site sur lequel des travaux doivent intervenir courant 2019 afin de rétablir les 22 tunnels originaux et des difficultés rencontrés par le site vis-à-vis de l'injection du biométhane dans le réseau GRDF qui devrait être rétablie au 1^{er} février 2019,

Monsieur DEBREU passe la parole à Monsieur MAILLES.

Monsieur Thierry MAILLES rappelle l'ordre du jour de la CSS :

- Élection du bureau
- Présentation du rapport d'activité du site
- Présentation des différentes thématiques environnementales soulevées par l'activité du site
- Action de l'État au titre des installations classées pour la protection de l'environnement
- Questions diverses

Monsieur MAILLES, propose de passer à l'élection du nouveau bureau en invitant chacun des 5 collèges à désigner son représentant.

1/ Élection des membres du bureau de la CSS

Sont élus à l'unanimité :

- le Préfet du Nord ou son représentant, président de la CSS, pour le collège « administrations »
- Monsieur Bernard DEBREU, vice président de la Métropole Européenne de Lille, pour le collège « collectivités territoriales »
- Monsieur Simon WEELS, responsable du site CVO de Sequedin, pour le collège « exploitants »
- Monsieur Gérard DESOUTER, technicien de maintenance et membre du CHSCT, pour le collège « salariés »
- Monsieur David VASSEUR, Président de l'association Oxygène sequedinois, pour le collège « riverains et associations ».

2) Présentation financière

Présentation du powerpoint (joint en annexe 1) par Monsieur Frédéric JOUBERT, de la MEL.

Explication de l'ensemble des flux et des schémas concernant l'activité du CVO pour la période 2008-2017.

Pour le biométhane, il y a une augmentation du tonnage reçu notamment pour les périodes de mars à mai et de septembre à octobre.

La société CARBIOLANE, ancien exploitant du Centre de Valorisation Organique n'a pas transmis les comptes rendus annuels, ce qui empêche toute analyse financière au titre de l'année 2017.

Le coût financier de l'ensemble des réparations sur les tunnels seront pris en charge par les assurances (coût évalué à 2 millions d'euros). Le tassement est estimé à 15 cm dans les tunnels. Il est envisagé de renforcer les fondations par des micro pieux sur l'ensemble des tunnels. Le commencement de ces travaux est prévu courant 2019 afin de revenir aux 22 tunnels d'origine contre 11 tunnels actuellement.

3) QUESTIONS DIVERSES

La mairie de LOMME se préoccupe des odeurs environnementales et constate un retour des odeurs depuis quelques temps dans le quartier du marais. Il espère que les travaux permettront une amélioration rapide.

La société SEQUOIA précise que 5 nez électroniques (NOSE) sont implantés sur le site du CVO. Ce qui répond à une demande de la MEL et ce depuis les mois de mars-avril 2018.

Une cartographie de 3 km permettra de déterminer l'origine des nuisances olfactives qui peuvent ne pas provenir nécessairement du fonctionnement du CVO.

Les pics de nuisances sont dus aux conditions d'activité pendant ce que la société appelle des « semaines dégradées » et par une augmentation du chargement par voie routière qui nécessite une plus grande ouverture des portes.

Monsieur VASSEUR s'interroge afin de savoir si les données de la société et les résultats de ces mesures sont accessibles sur un site internet afin de faciliter l'information auprès du public.

La société répond que cette démarche n'est pas prévue.

La mairie de LOMME demande de quelle façon on peut avoir communication de ces informations.

La société, qui est prestataire, précise qu'il faut passer par la MEL, qui est l'exploitant de ce site, pour éventuellement obtenir des informations complémentaires.

La question de l'entretien de la torchère est également posée.

La société précise qu'il est procédé à un contrôle 2 fois/an.

Pour la mairie de SEQUEDIN, il s'agit surtout du problème lié aux odeurs. Il relève également qu'en cas de nuisances, il est difficile de contacter un dirigeant afin d'exposer ses griefs. Il laisse le temps au nouvel exploitant afin de se mettre en conformité, mais reste vigilant sur les nuisances éventuelles.

4) VISITE DU SITE

Monsieur DEBREU, en qualité de propriétaire du site et compte tenu du contexte avec l'ancien exploitant, propose de visiter le site du CVO de Sequedin.

Monsieur Simon WEENS, de la société SEQUOIA, convie donc l'ensemble des membres de la CSS à suivre une visite du site.

Celle-ci est basée sur la thématique mise en place depuis janvier 2018 par la société SEQUOIA afin de sensibiliser les visiteurs au tri. Celle-ci fait partie du contrat passé entre la société et la MEL.

Les membres de la CSS ont pu voir les péniches qui permettent une fois par jour d'assurer le transit de certains déchets entre le CVO de SEQUEDIN et le centre d'HALLUIN, d'assister à trois projections sur le devenir du compost et une salle à thème permettant au public de se sensibiliser aux notions du tri sélectif.

A l'issue de cette visite, Monsieur MAILLES fait le point sur la réintroduction du gaz dans le réseau de GRDF, de la remise en état de l'ensemble des 22 tunnels et de la nécessité de traiter les nuisances olfactives. Il précise également qu'il serait opportun d'interrompre le moins possible l'activité de ce site.

Monsieur MIS, de la DREAL, précise à la société qu'il lui revient de se tenir informé auprès du service instructeur de l'évolution des conditions d'exploitation et de déposer un dossier de porter à connaissance.

Monsieur DEBREU rappelle que le biogaz sert à alimenter les bus de ville (transpole) ainsi que les camions de collecte de déchets.

Monsieur MAILLES demande à l'ensemble des membres de la commission s'il y a d'autres questions à l'issue de cette visite. Aucune nouvelle question n'a été posée et aucun nouveau sujet abordé.

L'ensemble des sujets ayant été évoqués, la séance est levée.

Prochaine réunion avant l'été 2019.

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint,



Thierry MAILLES